Digitized by Google

RREST DE LA
OVR DES GRANDS IOVRS DE POICTIERS.

R LEQVEL EST ORDONNE' QVE LA Grange ou ceux de la Religion pretenduë reformée Dexodun font leurs exercice ſera deſmolie dans uictaine, enſemble la muraille ſeruant de cloſture la Chappelle de l'Egliſe dudit lieu, en laquelle le eruice Diuin ſera reſtably, auec deffences au Sieur le Boiſſec de faire enterrer aucuns des ſiens n'y aure de ladite Religion pretendüe reformée en ladite Chapelle, & au Cimetiere des Catholiques, auec nionction audit Sieur de Boiſſec de comparoir en perſonne en la Cour.

A POICTIERS,
ABRAHAM MOVNIN, Imprimeur Ordinaire de la Cour des Grands Iours.
M. DC. XXXV.

Auec Priuilege du Roy.

Digitized by Google

Digitized by Google

OVYS par la grace de Dieu Roy de Frãce & de Nauarre: A noſtre Seneſchal de poictou, ſes Lieutenants general & particulier premier des Conſeillers du Siege preſidial de poictiers, ſurce premier requis, Salut: Comme ce iour & datte des preſentes, VEV par noſtre Cour des Grands Iours ſceant à poictiers, l'Arreſt d'icelle du ſeizieſme ſeptembre mil ſix cens trente quatre, donné ſur la remonſtrance de noſtre procureur General pour les contrauentions & entrepriſes faictes par ceux de la Religion pretendüe reformée aux Eedicts de pacification, autre Arreſt du quatrieſme Octobre enſuiuant, par lequel Me. Nicollas Millon Conſeiller Iuge Controlleur de nos priuiligez en l'vniuerſité de poictiers, auroit eſté commis pour l'execution dudit Arreſt du ſeizieſme

ſeptembre, procés verbal dudit Millon du ſeizieſme Nouembre audit an, contenant la deſcente par luy faicte au Bourg Dexodun, & deſcription du lieu ou ſe faict le preche en icelluy, enſemble les comparutions dires remonſtrances de Maiſtre Iean Laſſon preſtre du Dioceze de poictiers, & Archipreſtre dudit Exodun, & Louys de ſainct Georges Eſcuyer ſieur de Boiſſec, & autres habitans dudit Bourg, de la Religion prerenduë reformée, ledit procés verbal mis és mains de l'vn des Conſeillers de ladite Cour de l'Ordonnance d'icelle, concluſions de noſtredit procureur general, ouy le rapport dudit Conſeiller, & tout conſideré noſtre dicte Cour à faict & faict inhibitions & deffences auſdits habitans de la Religion pretendüe reformée dudit Bourg Dexodun, d'enterrer ou faire enterrer leurs morts au cimetieres des Catholiques dudit Bourg, à peyne de

deux mil liures d'amande, & d'eſtre leſdits corps tirez de terre, enſemble de faire l'exercice de ladite Religion, pretenduë reformée audit lieu Dexodun, ce faiſant que la Grange ou ils font ledit exercice ſera demoly dans huictaine tant pour l'incommodité de la ſituatiõ proche de l'Egliſe, que pour n'auoir droict n'y tiltres de ce faire, ordonne que la muraille qui ſert de cloſture à la Chapelle de ladite Egliſe, ſera abattuë & deſmolye, & le Diuin ſeruice reſtably en icelle, auec deffences à Louys de ſainct Georges Eſcuyer ſieur de Boiſſec, d'y faire enterrer aucuns des ſiens n'y autres de la Religion pretendüe reformée, luy à ladite Cour permis ſuiuant l'article huict de l'Eedict de Nantes, de faire faire ledict exercice en ſa maiſon appellée le petit Couthe audit Bourg Dexodun pour ſa famille ſeullement, & outre ordonne que ledit de ſainct Georges ſera adjourné à com-

paroir en perſonne en ladite Cour pour reſpondre ſur les faicts reſultans dudit procés verbal, & ce pendant qu'il en ſera plus amplement informé, à la requeſte de noſtredit procureur General pour ce faict à luy communiqué & rapporté eſtre faict droict ainſi qu'il appartiendra, Si vous mandons à la requeſte de noſtredit procureur General mettre le preſent Arreſt a deuë & entiere execution ſelon ſa forme & teneur de ce faire, Vous donnons pouuoir, & au premier noſtre Huiſſier ou Sergent faire tous exploicts requis & neceſſaires pour l'execution des preſentes : Donné à Poictiers eſdits grãds Iours le vingt neufieſme Nouembre l'An de grace mil ſix cens trente quatre, & de noſtre regne le vingt cinquieſme.

Collationné à l'Original par moy Conſeiller & Secretaire du Roy & de ſa Cour de Parlement.

par la Chambre.
Signé, RADIGVES.

Digitized by Google

Digitized by Google